

2010 marquera un tournant en agriculture et en foresterie

La Terre de
chez Nous

7 janvier
2010

PIERRE-YVON BÉGIN

QUÉBEC – La prochaine année devrait être déterminante autant en agriculture qu'en foresterie sur le plan politique. D'un, les producteurs de bois de la forêt privée devraient connaître l'issue finale du nouveau régime forestier auquel ils seront astreints à compter de 2013. En agriculture, Québec accouchera vraisemblablement d'une nouvelle politique agricole et d'une loi-cadre qui viendra regrouper toutes les lois touchant à l'agriculture. Le processus de révision entrainera inévitablement une épreuve de force avec le monde agricole. C'est aussi au cours des prochains mois qu'apparaîtront les premiers signes de l'application du nouvel Accord de commerce intérieur (ACI), signé par Québec sans l'approbation du milieu agricole.

Après avoir tenu des audiences publiques au cours de l'automne, le ministre des Ressources naturelles et de la Faune, Nathalie Normandeau, a demandé la réimpression du projet de loi 57 afin d'y inclure immédiatement les multiples amendements requis. De l'occupation du territoire forestier, le projet de loi change de nom et porte maintenant sur l'aménagement durable du territoire forestier. Le projet de loi est costaud : plus de 370 articles à analyser dans le détail, article par article. En commission parlementaire, les députés reprendront leurs travaux dès le 12 janvier dans l'espoir de terminer l'étude de tout le projet de loi avant la reprise de la session le mardi 9 février prochain. En deux jours de travail, les députés ont réussi à adopter huit articles. Ils ne sont pas sortis du bois!

En ce qui concerne la forêt privée, le ministre Normandeau réfléchit toujours à l'idée de revoir l'article qui accorde à un producteur non visé par un plan conjoint le droit de vendre des bois de la forêt privée par le biais d'un futur bureau de mise en marché des bois. Ce bureau pourrait aussi vendre des produits de forêts privées non visés par un plan conjoint.

Dans le domaine agricole, les prochains mois devraient être fertiles en rebondissements divers. Le ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation, Claude Béchard, devrait présenter dans les premiers mois son projet de loi-cadre. Il pourrait en profiter pour apporter certaines modifications aux diverses lois touchant le monde agricole. Il suffit de penser à la loi sur les producteurs agricoles ou encore la Loi sur la protection du territoire agricole pour la planche et 2010 saisir toute la portée marquera certes des enjeux. Déjà, un tournant autant pour l'agriculture que la foresterie.

Rien n'est moins sûr. Le gouvernement subit des pressions énormes du milieu municipal et des promoteurs immobiliers pour apporter des assouplissements au zonage agricole. Est-il besoin de rappeler que le premier ministre dispose d'un mandat clair pour favoriser le développement économique et qu'il est seul à avoir « les deux mains sur le volant »?

Pour la représentation unique

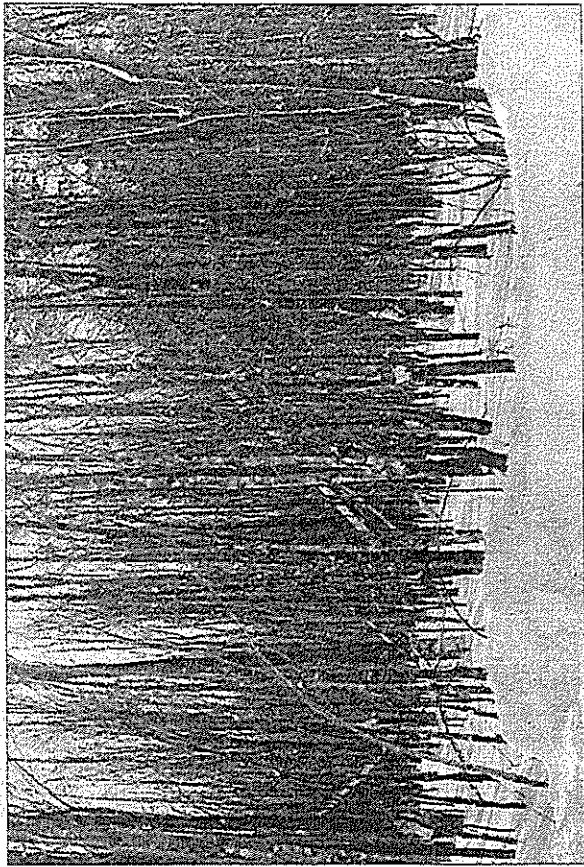


PHOTO : DEANIZ SUKUTON

Les producteurs de bois de la forêt privée devraient connaître l'issue finale du nouveau régime forestier auquel ils seront astreints à compter de 2013.

accordée à l'UPA, Claude Béchard disait récemment que ce n'est pas la priorité de son gouvernement de modifier les choses. Il dit sans doute vrai, d'autant qu'il est difficile d'y trouver un intérêt quelconque pour son administration. Pourtant, le ministre Béchard a profité du refinancement de La Financière agricole et de la signature de l'Accord de commerce intérieur en 2009 pour bien marquer qu'il ne s'en laisserait pas imposer.

Au sujet de cet accord, les premiers mois de 2010 devraient être révélateurs quant au sort réservé par les autres provinces aux particularités de l'agriculture québécoise. Claude Béchard a promis de défendre celles-ci « bec et ongles » et il devrait être fixé rapidement. C'est une possibilité. Il y a une

autre possibilité, celle de voir les producteurs agricoles du Québec et transformateurs tirer profit de cet accord pour développer de nouveaux marchés au Canada. La demande pour des produits québécois de qualité pourrait renverser les pronostics les plus sombres, tout comme ce fut le cas pour l'Accord de libre-échange avec les États-Unis. Personne n'ose aujourd'hui remettre en question les bénéfices de cet accord pour le Québec.

Enfin, les premiers mois de 2010 seront l'occasion de définir les nouveaux paramètres imposés par Québec à l'Assurance stabilisation des revenus agricoles (ASRA). Il y a du pain sur la planche et 2010 marquera certes un tournant autant pour l'agriculture que la foresterie.